

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 septembre 2025, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
Vacant		siège 5
	Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 01 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2025-09-161

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point « 16. Varia » ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 9 juin, 14 juillet, 11 août et 25 août 2025;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
6. **CDSM ;**
7. **Loisirs ;**
 1. **Rapport Tournoi Ti père;**
8. **Offre de service : Avocats ;**
9. **Fond de vitalité des milieux;**
10. **Utilisation d'une langue autre que française;**
11. **Entente Beecher Falls;**
12. **Paiement des comptes :**
 1. **Comptes payés ;**
 2. **Comptes à payer ;**
13. **Bordereau de correspondance ;**
14. **Rapports :**
 1. **Maire ;**

- 2. **Conseillers ;**
- 3. **Directrice générale ;**
- 15. **Varia ;**
- 16. **Période de questions réservée au public ;**
- 17. **Évaluation de la rencontre;**
- 18. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 JUIN, 14 JUILLET, 11 AOÛT ET 25 AOÛT 2025**

Résolution 2025-09-162

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 juin 2025 en apportant les corrections aux résolutions 2025-06-116 et 2025-06-117.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Résolution 2025-09-163

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Une citoyenne s'interroge sur les points suivants :

- Veut savoir ce qui se passe avec le puit à la salle de l'âge d'or
- Demande s'il y a des projets pour le chalet du lac
- Demande si le prix des terrains municipaux à vendre sont trop élevés

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis un rapport pour les mois d'août 2025.

6. **CDSM**

Aucun sujet n'a été traité.

7. **LOISIRS**

7.1 **Tournoi à Ti-Père**

La directrice générale a présenté au conseil le rapport d'activités pour le Tournoi à Ti-Père.

8. **OFFRE DE SERVICE : AVOCATS**

ATTENDU QUE deux cabinets d'avocat, Cain Lamarre ainsi que Therrien Couture Jolicoeur, ont envoyé son offre de services pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le tarif forfaitaire a été offert par le Cabinet Cain Lamarre à la municipalité de Saint-Malo au montant de 3 375.00 \$

taxes non incluses pour la banque d'heures pour les consultations ;

Résolution 2025-09-164

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter l'offre de service du cabinet Cain Lamarre d'une banque d'heures de consultations pour l'année 2026, pour un montant forfaitaire de 3 375,00\$ plus les frais administratifs et taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. FONDS DE VITALITÉ DES MILIEUX

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook est en processus de renouvellement de la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de définir le processus d'approbation des projets locaux, le processus de réception des demandes et les outils de planification pour le financement des projets ;

Résolution 2025-09-165

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

Que seul l'appui du conseil municipal est requis dans le processus d'approbation des projets ;

Que le conseil municipal souhaite retirer le Plan Inode et le Plan de développement ;

Que le processus de réception des demandes des appels à projets local se fasse de façon continue ;

Que pour être admissible au financement de projets locaux, ceux-ci devront cadrer dans les orientations de la Politique familiale et des aînés de la Municipalité ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. UTILISATION D'UNE LANGUE AUTRE QUE FRANÇAISE

ATTENDU QUE la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

ATTENDU QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

ATTENDU QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

ATTENDU QUE l'administration de la municipalité de Saint-Malo n'utilise aucune autre langue que la française dans ses communications;

Résolution 2025-09-166

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE l'administration de la municipalité de Saint-Malo confirme qu'elle n'utilise que la langue française dans l'ensemble de ses communications;

QUE par conséquent, l'adoption d'une directive particulière sur l'usage d'une autre langue n'est pas nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. ENTENTE BEECHER FALLS

Les conseillers discutent de l'entente actuelle avec le service incendie de Beecher Falls.

12. PAIEMENT DES COMPTES

12.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 61 438.25 \$ payés depuis le 11 août 2025 ;

Résolution 2025-09-167

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 61 438.25 \$ payés depuis le 11 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12.2 Comptes à payer

12.2.1 CJS Électrique

ATTENDU QUE par la résolution 2025-06-100, le conseil municipal a accepté la soumission de CJS Électrique au montant de 12 000,00 \$ plus taxes applicables pour l'amélioration du système d'éclairage au LED;

ATTENDU QUE l'entreprise CJS Électrique a remis trois factures suite aux travaux;

Résolution 2025-09-168

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures numéros 22530 et 22492 de CJS Électrique, pour un montant total de 12 763.50 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal souhaite le retrait de la facture 22531 car l'installation n'avait pas été faite convenablement;

QUE ce montant soit imputé au poste budgétaire Loisirs;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2.2 Entretien M&S Létourneau

ATTENDU QU' à la résolution 2025-03-43 la soumission de l'entreprise M&S Létourneau pour le débroussaillage et le fauchage des abords routiers a été acceptée;

ATTENDU QU' une facture a été remise;

Résolution 2025-09-169

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De payer la facture 1026 à l'entreprise le entretiens M&S Létourneau au montant de 14 725.00 \$ plus les taxes applicables pour le service de débroussaillage et fauchage des abords routiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12.2.3 Politique Familiale

ATTENDU QUE la résolution 2020-04-79 a été adoptée afin d'accorder un crédit de taxes foncières pour les maisons existantes dans le cadre de la politique d'accès à la propriété de la politique familiale;

ATTENDU QU' une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières (maison existante) par le propriétaire du 25 route 206 à Saint-Malo.

ATTENDU QUE la maison a été achetée en mars 2025 ;

ATTENDU QUE le propriétaire rencontre les conditions de la politique familiale et est éligible à un crédit de taxes foncières de 500 \$ / an pour les années 2025, 2026 et 2027.

Résolution 2025-09-170

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

QU'un remboursement de 500 \$ / an pour les années 2025-2026 et 2027 de taxes foncières sera accordé au propriétaire du 25 route 206 à Saint-Malo pour l'achat d'une maison existante avec enfant de moins de douze (12) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12.2.4 Désembuage Estrie

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2025-07-126 autorisant les travaux pour le changement du thermos de la fenêtre de la garderie;

ATTENDU QUE la facture pour ces travaux a été déposée par l'entreprise Désembuage Estrie au montant de 415,43 \$ taxes incluses;

Résolution 2025-09-171

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité paie la facture de 415,43 \$ taxes incluses à l'entreprise Désembuage Estrie pour les travaux de changement du thermos de la fenêtre de la garderie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

14. RAPPORTS :

14.1 Maire

- Monsieur le Maire sera présent à la Fête de la Rentrée.

14.2 Conseillers

- Les filets du terrain de balle sont à retendre.
- Un filet protecteur pour lanceur doit être acheté pour l'an prochain.

14.3 Directrice générale

Aucun point n'a été abordé.

15. VARIA

Aucun item n'est ajouté à ce point de l'ordre du jour.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Un citoyen demande si l'utilisation de conteneurs maritimes est permise autour du lac Lindsay.
- S'informe sur le temps permis sur l'utilisation de roulottes sur les terrains aux abords du lac Lindsay.

17. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 20h41.

Benoit Roy, maire

Gabriela Fiema, directrice générale
et greffière-trésorière